

PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion du : lundi 18 novembre 2024

Présent(s) : René JONCHERE (Président CRTIS) - Paul ARRIVE - Alain BEAUPIED - Eugène GEINDREAU - Gabriel GO (Pilote de pôle) - Michel PERROT - Pascal PINCON - Alain POISSON - Paul VANNIER

Excusé(s) : Jean-Yves MANDIN

Assistent : Kévin GAUTHIER - Lucie GUILLARD

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Prochaine réunion le 13 janvier 2025 en présentiel à St Sébastien sur Loire

Référents Terrain: René JONCHERE (LFPL) - Michel PERROT (D.49) - Alain BEAUPIED (D.53 et D.72) - Paul ARRIVE (D.85).

Référents Eclairage: René JONCHERE (LFPL) - Alain BEAUPIED (D.53 et D.72).

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

NORT SUR ERDRE - STADE JOSEPH NAULEAU 2 - NNI 441100102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E6 de la CRTIS en date du 08/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire en date du 28/03/2024.
- L'étude photométrique en date du 12/2/2024 (Ref 0002282086 R4).
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisés par Mr Yves CHEVALIER, membre CDTIS, le 26/03/2024.
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 195 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,48
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,75
 - Zones de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 26/03/2028

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

2.2 Confirmation de classement

NANTES - STADE ABBÉ MICHEL AUDRAIN - NNI 441091001

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 16/03/2024 au regard du règlement 2014.

La commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT ECLAIRAGE signée par le propriétaire en date du 17/10/2024
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisés par Mr René JONCHERE, Président CRTIS, le 27/09/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 238 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,66
 - Zones de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF (édition 2021).

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 27/09/2028

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat National 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

BEAUPREAU EN MAUGES - Stade Municipal - Gesté - NNI 490230601

Cette installation était classée en Niveau TRAVAUX jusqu'au 21/05/2024.

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable T5 SYN de la CRTIS en date du 21/03/2023 pour la création d'un terrain synthétique sur un terrain existant.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis:

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 07/12/2023
- Attestation administrative de capacité en date du 16/02/2024
- Rapport de visite en date du 19/02/2024 effectuée par Mr JONCHERE, Président CRTIS
- Mesure des performances sportives et de sécurité en date du 19/12/2023 (Tests in situ)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/11/2034.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AIZENAY - STADE MUNICIPAL N°3 - NNI 850030103

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 16/10/2024, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN ainsi que du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité en date du 30/10/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 16/10/2034.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

Réception de l'AOP pour l'installation NNI 493810101 - Yzernay - Stade Georges Dupont 1

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

CHANGE - STADE LES SABLONS N° 1 - NNI 530540201

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement:

- Courrier mairie du 28/10/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

CHANGE - STADE LES SABLONS N° 2 - NNI 530540202

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement:

- Courrier mairie du 28/10/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

CHANGE - STADE LES SABLONS N° 3 - NNI 530540203

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement:

- Courrier mairie du 28/10/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

MARIGNE PEUTON - STADE SAUCONNIER - NNI 531450101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement:

- Courrier mairie du 17/04/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

Changement de nom pour l'installation NNI 531470101 - Mayenne - Parc Des Sports 1 en Parc Des Sport 1
Claude LEBLANC

Changement de nom pour l'installation NNI 531470102 - Mayenne - Parc Des Sports 2 en Parc Des Sport 2
Claude LEBLANC

Changement de nom pour l'installation NNI 531470103 - Mayenne - Parc Des Sports 3 en Parc Des Sport 3
Claude LEBLANC

Changement de nom pour l'installation NNI 531470104 - Mayenne - Parc Des Sports 4 en Parc Des Sport 4
Claude LEBLANC

Changement de nom pour l'installation NNI 531470105 - Mayenne - Parc Des Sports 5 en Parc Des Sport 5
Claude LEBLANC

Changement de nom pour l'installation NNI 531470106 - Mayenne - Parc Des Sports 6 en Parc Des Sport 6
Claude LEBLANC

Changement de nom pour l'installation NNI 531470107 - Mayenne - Parc Des Sports 7 en Parc Des Sport 7
Claude LEBLANC

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

